

PATIENT

Besoins urgents ou pressants
(dans les autres cas, reporter consultation)

OPTOMÉTRISTE

NON DISPONIBLE

- En isolement volontaire (quarantaine)
- Raison familiale ou de santé
- Autres

Informers patients et public de non-disponibilité (affiche bureau, messagerie vocale, site web, etc.)

et

Diriger vers autres ressources (bureau optométriste ou ophtalmologiste ouvert, urgence hospitalière, etc)

DISPONIBLE

En mesure de respecter les Recommandations de l'Ordre sur protection, désinfection ?

OUI

Voir le patient en bureau en suivant les recommandations

NON

Alternatives

- **A:** Téléoptométrie: voir règles à respecter et formulaire référence
- **B:** Diriger le patient vers autres ressources